N° 1001 de la Nomenclature générale.

2491 E2

Evangelista

Nom : Evangelista

Prénoms : Guillaume Ernest Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 2491

Classe de mobilisation : 1928 NICE

ÉTAT CIVIL.

Né le 4 Novembre 1906, à Marseille, canton d'un dit, département d'ec B. du Rhône, résidant à Cannes, canton d'un dit, département d'Alpes Maritimes, profession d'Instituteur (38)

SIGNALEMENT.

Cheveux Blonds
Yeux marron foncé
Front
Nez
Visage
Taille : 1 m. 62 centimètres.
Taille rectifiée : 1 m. centimètres.
Marques particulières :

Renseignements physionomiques complémentaires.

1923

Degré d'instruction : 3

EXTRAIT

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 64 de la liste du canton d Cannes
Classé dans la 2e partie de la liste en 19 26.
Classé dans la ____e partie de la liste en 19 ____. AJOURNÉ

CORPS D'AFFECTATION.

NUMÉROS D'INSCRIPTION.

Armée active : 9e Bon de Chasseurs 4899.

Disponibilité : 9e BATAILLON de CHASSEURS
C.M. d'Infant. 1/1. 1929.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Ajourné en 1926 – Classé service armé en 1927 – Appelé à l'activité au 9e Bon de Chasseurs – Arrivé au corps le 11-5-1927 – services comptant du 10-5-1927 – Nommé Caporal le 16-11-1927 – Nommé Sergent le 1-5-1928 – Renvoyé dans ses foyers le 10-11-1928 Passe dans la disponibilité et R.d.C le dit jour – Certificat de bonne conduite "Accordé" – Rappelé à l'activité et arrivé au C.M. Infanterie n° 151 le 25-8-1939 – Aux armées le 2-9-1939 – Démobilisé le 16-7-1940 – 1

Déporté et interné de la résistance décision Ministérielle N°030/DIR du 24-2-1953 – Interné du 7-1-1944 au 1-6-1944 – Déporté du 2-6-1944 au 20-5-1945 – Rapatrié le 21-5-1945 – Grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de Grade notifié au titre de F.F.C. Pour la période de son internement et de sa déportation – Est compté comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante, la période du 7-1-1944 au 20-5-1945 – Déporté résistant du 7-1-1944 au 20-5-1945 – Soit 1 an – 10 mois – 14 jours de C.D. Considéré comme blessé le 2-6-1944 – une blessure – DOM le 31-12-1954 – Bénéficie d'une pension d'invalidité au titre de Déporté de la Resistance 45% du 18-12-1948 au 17-12-1951 – 75% du 18-12-1951 au 7-7-1953 – 85% du 8-7-1953 au 26-6-1955 – 95% du 27-6-1955 au 28-9-1956 – 100% + 1° du 29-9-1956 au 19-10-1958 – 100% + 23° du 20-10-1958 au 4-5-1961 – 100% + 44° du 5-5-1961 au 4-5-1964 – 100% + 45° le 5-5-1964 –

PÉRIODES D'EXERCICES

1re réserve. 1re dans le 9e B.C. Chasseurs Alpins, du 25-7 au 14-9-1927
2e dans le 74e B.A.F, du 2-7- au 9-7-1938

2e réserve. 1re dans l ____, du ____ au ____
Supplémentaires dans l ____, du ____ au ____

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication et aux affectés spéciaux. Du ____ au ____
Du ____ au ____

CAMPAGNES

Aux armées C.D. 4 % Gal Colt en chef du 2-9-1939 au 25-6-1940
France C.S.
du 26-6-1940 au 15-7-1940.
Déporté de la Resistance C.D.
du 7-1-1944 au 20-5-1945
Majoration. Déporté C.D.
du 21-5-1945 au 20-11-1945.

BLESSURES. CITATIONS DECORATIONS.

A été déporté en Allemagne pour son action resistante contre l'ennemi au cours de la période d'occupation – En est revenu grand invalide à la suite des privations et sévices subis – A bien servi la cause de la libération –
Croix de Guerre 1939-1945 avec Palme –
Médaille de France Libérée arrêté du 1-3-57. JO du 18-4-1957
Croix du Combattant volontaire décision N° 395. du 28-5-1957
Chevalier de la Légion d'Honneur décret du 1-12-1958 JO du 5-12-58
Officier de la Légion d'Honneur décret du 19-1-1961 JO du 24-1-61

Blessure –

Pour être considéré comme Blessé le : 2. 6. 1944.

E2

Pris son service armé par le Conseil
de Révision de la classe 1927 le 11 Mai 192 , au 9e B.a de Chasseurs
comptée du 10 Mai 1927 Arrivé au corps
le 1 Mai 1927 et Chasseur de 2e classe le dit jour
Secrétaire de Papeffe - 2e section 1927 (a.m)
Caporal le 16-11-1927 - Sergent le 1-5-1928

Envoyé en congé le 10 novembre 1928 en attendant son passage
dans la disponibilité. Rayé des contrôles le 10 novembre 1928
Certificat de bonne conduite accordé. Se retire à Cannes rue
Hautpoul 99. Affecté dans la réserve au 9e BCA
Passé de la 2e à la 1re Bon 1929 (arts 8)
Affecté au C M d'Infanterie 151 le 1-5-1929
EX. D.M N° 11068 1re du 23.11.1928

Rappelé à l'activité au B. G 151. 8. 39
Affecté au 74e B. A. Ft
Arrivé au corps le 25. 8. 39 aux armées le 1. 9. 39. Démobilisé
le 16 juillet 1940 par le 74e B.A.F Rayé les contrôles le 1.7.40.
Se retire à Cannes 1 rue du Port.
Dégagé de toutes obligations
militaires le 10. 11. 54

Propose pension Temporaire 100% par présomption
1) Asthénie accentuée 30% 2) Sclérose pulmonaire 10% + 5
3) Troubles hypotoniques 2% + 10. 4) Rhumatisme polyarticulaire
5% + 15. (5.) Ulcus duodénal 65% - par Cl. C.R de visa
du 20.6.54
ESSA-15-3-68 - Décoration

Assistance - le - 12-2-68

Fiche déposée au Corps Conformément à la L. du 24.6.50

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			(1) DOMICILE (2) RÉSIDENCE
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	
24-4-35	Cannes (A.M.)	Nice	R
1 Rue du Port —			
1928.	28 Bd d'Alsace		
	Cannes Alpes Maritimes		
les C R [illegible]			
	12-2-68		

1re rés. vu.
2e réserve.
Passé le 2e à la 1re le 1-5-29

PÉRIODES D'EXERCICES.					EPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
					la disponibilité.	la 1re réserve.	la 2e réserve.	
Disponibilité dans l			du	au				
1re réserve.	1re dans le	9e Bon Chasseurs Alpins	du 25-7	au 14-9-1932				
	2e dans le	74e B. A. F	du 2-7	au 9-7-1938				
2e réserve.	1re dans l		du	au				
	Supplémentaires dans l		du	au				
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication et aux affectés spéciaux.			Du	au				
			Du	au				

Guerre. — Registre matricule. — 347-364-1924.